

## Exigences particulières en matière d'objectifs et d'indicateurs dans les demandes de financement et les rapports descriptifs

---

### 1. La demande : objectif(s) du projet et indicateurs

Le ou les objectifs du projet doivent être formulés de manière à pouvoir être atteints à la fin du projet. Ils doivent donc décrire des effets précis que l'on est réalistement en droit d'attendre d'ici la fin du projet (en règle générale, sous la forme de changements souhaités dans la vie ou le travail des personnes à qui le projet s'adresse / des bénéficiaires directs du projet).

Les objectifs des projets doivent être vérifiables. Pour cela, il faut les décrire de manière précise, en indiquant, par exemple, le nombre de personnes, de groupes ou de communautés chez qui on pourra constater les changements recherchés.

Les responsables du projet doivent vérifier, au fil du projet et à son terme, si les changements attendus se produisent bien, c'est-à-dire si les objectifs du projet sont en voie d'être / sont atteints. Pour cela, on a généralement besoin d'indicateurs au moyen desquels on pourra observer et mesurer le degré de réalisation des objectifs du projet.

Les indicateurs fournissent une réponse à la question : A quoi reconnaît-on que le changement attendu s'est produit, que l'objectif du projet est atteint ? Exemples : on peut distinguer le renforcement des capacités d'autopromotion de la population au fait que celle-ci organise d'elle-même certaines actions pour son propre développement. On peut vérifier que la situation alimentaire de la population s'améliore au nombre de familles qui mangent désormais trois repas par jour ; on peut constater l'amélioration sanitaire au recul de certaines maladies.

C'est aux responsables du projet qu'il incombe de choisir les indicateurs. Deux questions peuvent guider leur choix :

1. L'indicateur atteste-t-il de manière fiable le changement attendu (l'atteinte de l'objectif) dans la situation concrète des groupes-cibles ?
2. L'indicateur peut-il être vérifié régulièrement, sans grands efforts, de préférence par les groupes bénéficiaires eux-mêmes ou par les responsables de la réalisation du projet ?

Il se peut qu'il faille prévoir plus d'un indicateur par objectif. Néanmoins trop d'indicateurs compliquent la tâche de vérification de l'atteinte des objectifs.

Dès présentation de la demande, les responsables du projet sont priés de fournir les indicateurs au moyen desquels ils prévoient de vérifier que les objectifs sont atteints. Si cela ne peut se faire alors, il faut les envoyer dans les plus brefs délais.

S'il est prévu d'utiliser d'autres méthodes connues pour attester que les objectifs sont atteints, prière de bien vouloir expliciter comment ces méthodes seront mises en œuvre.

### 2. Rapport descriptif final : atteinte des objectifs, autres effets, durabilité

Il faudra faire état, au plus tard dans le rapport final, de l'atteinte des objectifs du projet au moyen des indicateurs choisis ou des autres méthodes décrites dans la demande. (Analyse des écarts entre ce qui a été prévu et ce qui a été réalisé).

Le rapport final informera également sur les points suivants :

- les effets de développement à plus long terme déjà induits par le projet ou qui sont encore attendus ;
- la pertinence du projet ;
- la pérennité des changements positifs atteints.